

# QUAND VOTRE VÉHICULE DOIT-IL PASSER AU CONTRÔLE TECHNIQUE ?

	Votre véhicule a été mis en circulation en	Il devra passer le contrôle technique en				
		2007	2008	2009	2010	2011
Véhicules Particuliers	2000 et années paires antérieures		●		●	
	2001 et années impaires antérieures	●		●		●
	2002		●		●	
	2003	●		●		●
	2004		●		●	
	2005			●		●
	2006				●	
	2007					●
Véhicules Utilitaires	2000 et années paires antérieures	●	●	●	●	●
	2001 et années impaires antérieures	●	●	●	●	●
	2002	●	●	●	●	●
	2003	●	●	●	●	●
	2004		●	●	●	●
	2005			●	●	●
	2006				●	●
	2007					●



Contrôle Pollution uniquement



Contrôle Technique Complet



**Eurorepar**